



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Lille, le 06 février 2020

Communiqué de presse

DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE : BILAN DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



La commission régionale de stratégie numérique s'est réunie aujourd'hui à Arras, co-présidée par Julien Labit, secrétaire général adjoint pour les affaires régionales, et Julie Riquier, vice-présidente de la Région en charge de la ruralité, de l'aménagement numérique du territoire, de la solidarité et de la famille, en présence de l'ensemble des acteurs.

Cette journée d'échanges a permis de mettre l'accent sur les avancées dans le domaine du numérique dans les Hauts-de-France.

Des investissements importants pour la téléphonie et l'Internet mobiles

En janvier 2018, pour mettre un terme aux zones blanches, le Gouvernement a signé un accord historique avec l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) et les opérateurs sur le déploiement de la téléphonie mobile.

Dans ce cadre, en Hauts-de-France, une équipe-projet régionale et des équipes départementales ont identifié, grâce à l'application participative « Tu captes ? » et aux « *drive tests*¹ », les zones à couvrir en priorité. Ainsi, ce sont 50 pylônes qui vont être construits dans les endroits les plus mal desservis. Les premiers seront installés à partir de juillet 2020, d'autres suivront régulièrement.

Par ailleurs, les partenaires publics (État, Région, Conseils départementaux) décideront d'ici à l'été 2020 la mise en place de 20 pylônes supplémentaires.

Au total, ce seront donc 70 pylônes dont l'installation sera programmée dans la région à partir de cette année.

La liste des communes concernées par la construction des pylônes est jointe en annexe.

En complément de ces actions, décidées par les préfectures et les collectivités, l'Accord prévoit que les opérateurs doivent réaliser des investissements nécessaires à la migration de l'ensemble du 2G et 3G en 4G et à la couverture des principaux axes routiers d'ici la fin de l'année 2020.

Cette couverture sera complétée par celle des axes ferroviaires prévue d'ici la fin 2025.

¹ Lors des « *drive test* », une voiture équipée de 4 téléphones mobiles sur son toit, réalise des tests réguliers sur un parcours déterminé selon la carte des zones blanches de l'Arcep afin d'évaluer la qualité du réseau téléphonique.

Les Hauts-de-France, première région pour le déploiement du très haut-débit fixe

Les Hauts-de-France sont la région métropolitaine la plus avancée dans le déploiement de la fibre optique pour tous. En effet, les efforts conjugués des opérateurs privés en zone urbaine, des Conseils départementaux, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de la Région, avec le soutien financier de l'État et de l'Union européenne hors des zones urbaines, rendent possible un raccordement à la fibre optique pour 54 % des habitants, des entreprises et des établissements publics.

Les zones urbaines des Hauts-de-France seront quasi-totalement couvertes à compter de fin 2020, des endroits difficiles pourront l'être d'ici 2022 au plus tard. Les zones non-urbaines seront progressivement couvertes : intégralement depuis fin 2019 dans l'Oise, totalement pour fin 2021 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, puis 2022 dans l'Aisne et 2024 dans la Somme.

L'objectif du président de la République d'un accès à un débit de 100 Mbits pour tous en 2022 devrait donc être dépassé dans la quasi-totalité des Hauts-de-France.

Annexe

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LA CONSTRUCTION DES 50 PYLÔNES DÉCIDÉS PAR L'ÉTAT, LA RÉGION ET LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX DANS LE CADRE DE L'ACCORD GOUVERNEMENTAL DE JANVIER 2018

AISNE: Sancy les cheminots, Dhuys-et-Morin-en-Brie, Bézu-le-Guery, Domptin, Les 7 Vallons (Vauxcéré), Pernant, Brunehamel, Iviers, Boncourt, Lappion, Sainte-Preuve, Fontenelle, Palpeux, Saint-Gobain, Barisis-aux-Bois, Folambray, Guny, Coucy-le-Château, Bassoles-Aulers, Fresnes-sous-Coucy, Septvaux, Verneuil-sous-Coucy, Coucy-la-ville, Lerzy, Erloy, Marly-Gomont, Haution, Laigny, Hary, Braye-en-Thiérache, Harcigny, Landouzy-la-Cour, Origny-en-Thiérache, Ohis, Froidestrées, Effry, Luzoir, Gergny, Sorbais, Autreppes, Saint-Algis, Etréaupont, Fontaine-les-Vervins, La Bouteille (commune d'Origny-en-Thiérache), Vervins, Thenailles Vauxrezis

NORD: Hestrud, Eppe-Sauvage, Beaudignies, Flines-les-Mortagne, Bettrechies, Gussignies, Floyon

OISE: Catheux, Croisy-sur-Celle, Fontaine-Bonneleau, Erny-Saint-Julien, Cannectancourt, site forestier d'Élincourt, Ansacq, Omécourt, Saint-Deniscourt, Thérines, Machemont, Chevincourt, Lannoy-Cuillère, Gourchelles, Maysel

PAS-DE-CALAIS: Buire-au-bois, Fontaine-I-étalon, Vacquerie le Boucq, Bergueuneuse, Boyaval, Heuchin, Wavrans sur l'Aa, Wismes, Doudeauville, Courset, Beussent, Houvin-Houvigneul, Magnicourt-sur-Canche, Rebreuve-sur-Canche, Sibiville, Bléquin, Rimboval

SOMME : Lanche-Saint-Hilaire, Mailly-Raineval, Bonneville, Fieffes-Montrelet, Barly, Mézerolles, Outrebois, Morlancourt, Etinehem-Méricourt, Chuignes, Suzanne

NB : D'autres communes s'ajouteront à cette liste au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'Accord gouvernemental en Hauts-de-France. Cette liste ne tient pas compte des sites décidés unilatéralement par les opérateurs.